Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_95-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/095 **Séance du 21 mai 2026** Feuillet *n° 105*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Karine SECHE), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), M. Jean-Marc BERTIN, (représenté par M. Julien LEVERGNEUX), M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme DOLBOIS

7.1 : Finances locales – Décisions budgétaires
Décision modificative n°1 du budget annexe « Maboué »

M. Jean-René BÉASSE rappelle à l'assemblée que par la délibération n° 2026/038 du 12 mars 2026, le Conseil municipal avait approuvé le budget primitif 2026 annexe « Maboué ».

Par courrier en date du 14 avril 2026, la Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté, dans le cadre de sa mission de contrôle budgétaire et de légalité indique qu'une erreur matérielle est constatée sur la délibération n°2026/038 en date du 12 mars 2026. Le BP 2026 « Maboué » n'est pas équilibré pour l'opération d'ordre suivante :

- Total des opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (DF 043) : 41 000 €
- Total des opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (RF 043) : 0 €

Il est par conséquent nécessaire de prendre une décision modificative pour corriger ces éléments.

Il est précisé que cette décision modificative n'impacte pas l'équilibre général des sections d'investissement et de fonctionnement.

Il est ainsi proposé d'approuver la nouvelle décision modificative n°1 du budget annexe « Maboué » qui s'équilibre de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_95-DE

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chap	Art		**BP**	**DM**	**BP + DM**
011		Charges à caractère général	200 000,00 €	31 002,09 €	231 002,09 €
65		Autres charges de gestion courante	20 005,00 €		20 005,00 €
66		Charges financières	41 000,00 €		41 000,00 €
67		Charges spécifiques		10 000,00 €	10 000,00 €
042		Variation de stock	2 379 551,60 €	- 2,09 €	2 379 549,51 €
043		Opération d'ordre transfert entre sections	41 000,00 €	- 41 000,00 €	- €
		TOTAL DEPENSES	**2 681 556,60 €**	**- €**	**2 681 556,60 €**
RECETTES					
Chap	Art		**BP**	**DM**	**BP + DM**
002		Excédent de fonctionnement reporté	2,09 €	- 2,09 €	- €
70	7015	Ventes de terrains aménagés	1 627 255,91 €	41 002,09 €	1 668 258,00 €
75		Autres produits de gestion courante	5,00 €		5,00 €
042		Opération d'ordre de transfert entre sections	1 013 293,60 €		1 013 293,60 €
043		Opération d'ordre transfert entre sections	41 000,00 €	- 41 000,00 €	- €
		TOTAL RECETTES	**2 681 556,60 €**	**- 0,00 €**	**2 681 556,60 €**

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu la délibération n°2026/038 du 12 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal adoptait le Budget annexe « Maboué » 2026 ;
- Considérant la nécessité de procéder à des opérations budgétaires afin d'équilibrer les sections d'investissement et de fonctionnement,
- Considérant que cette décision modificative n°1 n'impacte pas les équilibres budgétaires.

- **APPROUVE** à l'unanimité la proposition de décision modificative n°1 du Budget annexe « Maboué » telle que présentée ci-avant.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance,
Jérôme DOLBOIS